

# AMIANTE

## EXAMINER LA SITUATION AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX

**IDENTIFIER ET MANIPULER CORRECTEMENT LES MATÉRIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE :**  
LES FIBRES D'AMIANTE SONT DANGEREUSES POUR LA SANTÉ. LES BÂTIMENTS CONSTRUITS AVANT 1990 CONTIENNENT SOUVENT DES PRODUITS AMIANTÉS. LES TRAVAUX DE RÉNOVATION, DE TRANSFORMATION ET D'ENTRETIEN DE CES BÂTIMENTS IMPLIQUENT UN RISQUE D'INHALATION DE FIBRES D'AMIANTE.

### ADMIS EN DÉCHÈTERIE



PAS DE CHOCS, USAGE  
OU FROTTEMENTS !

#### FIBROCIMENT EN BON ÉTAT :

BACS À FLEURS  
PLAQUES ONDULÉES

#### RENSEIGNEZ-VOUS SUR LES MESURES DE PRÉVENTION À APPLIQUER DURANT L'ENLÈVEMENT :

MOUILLAGE DES SUPPORTS, MASQUES FFP3, ETC.  
POUR TOUTE QUESTION, VISITEZ LE SITE :  
[WWW.VD.CH/AMIANTE](http://WWW.VD.CH/AMIANTE)

#### LES DÉCHETS DE FIBROCIMENT DOIVENT ÊTRE :

- 1 EMBALLÉS DANS DEUX SACS PLASTIQUES RÉSISTANTS ET TRANSPARENTS
- 2 ÉTIQUETÉS COMME CONTENANT DE L'AMIANTE
- 3 DÉPOSÉS À L'ENDROIT SIGNALÉ PAR LE RESPONSABLE DE LA DÉCHÈTERIE. ILS SERONT ACHÉMINÉS EN DCM1 (DÉCHARGE CONTRÔLÉE POUR MATÉRIAUX INERTES)

### NON ADMIS EN DÉCHÈTERIE



ASSAINISSEMENT PAR UNE ENTREPRISE  
SPÉCIALISÉE RECONNUE PAR LA SUVA !

#### TOUT AUTRE DÉCHET AMIANTÉ :

FAUX PLAFOND  
REVÊTEMENT DE SOLS TYPE PVC  
ISOLATIONS THERMIQUES  
COLLE / JOINTS DE CARRELAGE  
JOINTS / MASTIC DE FENÊTRE

**RISQUE DE LIBÉRATION DE FIBRES MÊME  
EN CAS D'INFLUENCE MÉCANIQUE LÉGÈRE !**

